

Bonne et heureuse année 2016



Chers amis du Parc du Rocher,

Notre association vient de franchir ses 20 ans d'existence. Le 19 août 1995, une Assemblée Générale constitutive donnait naissance à L'ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER. Elle comptait alors 58 adhérents. Cinq ans plus tard ce nombre atteignait 96 puis 127 pour son dixième anniversaire. A ce jour 145 adhérents ont renouvelé leur cotisation. Ceci montre l'intérêt que vous portez au rôle de notre association. Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} août 2015 vous avez renouvelé le mandat des membres sortants du Conseil d'Administration. Nous vous remercions de votre confiance, conscients de la responsabilité qui est la nôtre : vous informer et protéger notre bien commun.

Depuis la création de l'association, les priorités ont quelque peu évolué. A ses débuts la mission était d'assurer la qualité de vie dans notre parc et sur notre plage, tout en préservant leur côté naturel. Ceci fait toujours partie de notre projet. Cependant, depuis la tempête Xynthia, la priorité de notre action a été d'agir auprès des pouvoirs publics afin d'assurer la protection des biens et des personnes face à la mer. Ainsi s'explique, en particulier, notre demande insistante et récurrente de protection de la dune ouest, dite « Steinberg ».

Egalement, lors de l'enquête publique sur le projet de PPRL, notre association, prenant en compte le classement en zone rouge d'érosion de la bordure du littoral, a demandé que des mesures de protection de la dune et des habitations soient mises en œuvre rapidement sur l'ensemble de son trait de côte.

La tempête Xynthia a également mis en évidence la nécessité d'avoir une information la plus rapide possible dès qu'un évènement majeur se produit, la plupart d'entre nous

étant éloignés de La Grière. Ce fut la création du site Internet qui fêtera ses 5 ans dans quelques jours, auquel renvoient les alertes e-mail lorsqu'une information nouvelle est mise en ligne. Ce site est aussi la mémoire de toutes les actions entreprises par l'association.

Chers amis, cet historique nous fait prendre conscience que le temps passe vite. Nous vous souhaitons donc de continuer à profiter pleinement du cadre de vie du Parc du Rocher. Que cette année 2016 vous apporte, ainsi qu'aux vôtres, joie, bonheur et vous garde en bonne santé.

Bonne lecture.

Gilles Goblet et Jacques Guiblais

APPROBATION DU PPRL

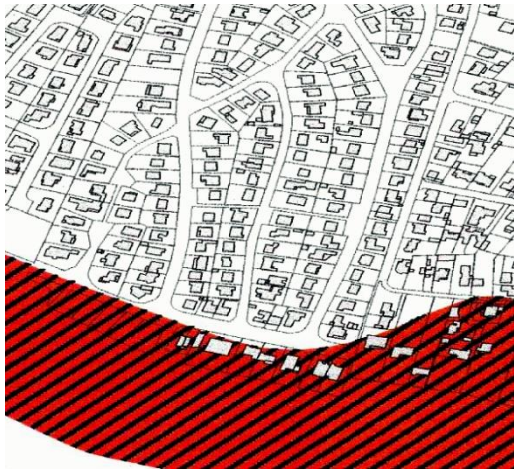
En date du 30 novembre 2015, le Préfet de Vendée a publié l'arrêté approuvant le PPRL du « Bassin du Lay ».

Deux types d'aléas sont pris en compte :

- Les aléas actuels
- Les aléas à l'horizon 2100

Le classement en zone rouge d'érosion concerne directement notre parc au niveau des constructions implantées sur la dune, qui vont être soumises à des règles d'urbanisme particulières. Voir le lien ci-dessous :

<http://www.vendee.gouv.fr/dossier-d-approbation-a2174.html>



Zone rouge d'érosion du Parc du Rocher

Au-delà de ces règles, il y aura nécessité de protéger la dune. A ce sujet, voici ce qu'on peut lire dans le bulletin municipal du 1^{er} semestre 2016 :

Actuellement, la doctrine de l'Etat est plus dirigée vers la notion de repli stratégique face à la montée des océans. Il est donc très important pour nous, élus, d'être attentifs aux évolutions du trait de côte, afin de protéger au mieux les biens et les personnes.

PARTENARIAT ET TRAVAUX

Le 14 novembre 2015 a eu lieu, en mairie, la réunion de coordination des Parcs. L'association y était représentée par Gilles GOBLET et Danièle MARTINEAU.

Défense du littoral-protection des dunes

1. Entretien et protection du cordon dunaire :

Monsieur GONNOT nous informe que l'étude de l'évolution du trait de côte est poursuivie en relation avec l'université de Nantes. La création d'un nouvel observatoire de l'estran est prévu, la commune de La Faute-sur-Mer étant sortie du dispositif actuel.

Une période de résilience est constatée avec un **ensablement de 1m**, et plus. *Et beaucoup de sable arrive encore... mais il n'y a rien d'assuré pour l'hiver !*

M. GONNOT confirme la tendance à laisser faire la mer, et regrette l'absence de politique générale de l'Etat. *En Vendée, on enlève les enrochements, ailleurs on pose des enrochements !*

A Ste-Anne, un repositionnement de l'ensemble des **épissés datant de 1967**, en fonction de l'orientation des courants, pourrait favoriser l'ensablement.

L'acquisition de la **dune « Steinberg »** n'avance pas, et pourtant les parties ne semblent pas hostiles.

Nous défendons avec insistance notre demande concernant la **protection « Cosson-Debaecker »**. M. le Maire reste sur ses positions que nous connaissons bien, et ajoute qu'il n'a toujours pas obtenu l'autorisation de travaux de la DDTM. Nous restons très insatisfaits ; M. GONNOT semble le comprendre... et affirme que les protections « bois-paille », qualifiées maintenant de dures, seront « **réparées** », particulièrement dans cette *zone rouge d'érosion*.

Le litige concernant la **protection du GCU** serait réglé. Après avoir perdu le procès, les dirigeants du GCU se seraient engagés à réaliser les travaux de remise en état de la protection détruite.

2. Descentes de plage :

Un débat est engagé avec M. le Maire, face à la position des représentants du Parc Eden Roc et des Vanneaux au sujet de la **descente 37**. Sur ce point précis nous avons « bataillé ferme » (voir nos arguments plus loin). Cette explication appuyée a reçu comme réponse, après concertation de M. le Maire et M. GONNOT, ***on va faire quelque chose !*** A suivre donc... Nous espérons toujours la réouverture d'un accès direct à la plage, au moment de l'intervention sur les défenses « pieux-paille »

M. GONNOT convient de la nécessité de réparer ces défenses dans l'environnement des **descentes 37, 39 et 40**.

Sécurité – Tranquillité publique

A la suite des réclamations des résidents durant l'AG du mois d'août, constatant la dangerosité en sortie de la 3ème avenue sur le boulevard des Vendéens, un arrêté a été pris. Les travaux seront réalisés, créant un ***céder le passage*** en faveur de la piste cyclable ! Mais ce n'est pas la solution en cas de manque de visibilité.

La rénovation de la signalisation au sol des ralentisseurs du parc du Rocher, oubliée en 2015, sera réalisée en 2016.

Urbanisme – Voirie

Le PLU sera applicable début janvier.

L'aménagement dans le prolongement du boulevard des Vendéens, de Ste-Anne à l'avenue des Bouchots, sera achevé avant l'été 2016.

Les quelques désordres relevés au Parc du Rocher sont en partie déjà réparés. *Le Parc du Rocher est en bon état*, a précisé un responsable des services techniques, lors d'un contact téléphonique avant la réunion.

Projets municipaux – aménagement urbain

La municipalité envisage de créer une commune nouvelle par un possible regroupement des communes de la Tranche-sur-Mer, d'Angles, de la Jonchère et de Saint-

Benoist-sur-Mer. La Tranche serait l'opérateur jusqu'aux élections de 2020. Suite à l'application du PLU, face au manque de terrains constructibles, la ville doit trouver les moyens pour permettre d'étendre la zone de construction, les activités économiques, et poursuivre son développement d'ici 10 ans.

Les communes sont appelées à disparaître au profit des Communautés de Communes (C.C.), afin de réaliser des économies d'échelle. La Tranche-sur-Mer envisagerait un rapprochement de préférence vers la C.C à créer, née de « Moutiers-Talmont ».

Divers

Le **stationnement payant** sera modifié sur le parking de la plage de la Terrière, par l'installation d'un système de parcimètres surveillés.

M. le Maire informe qu'une **nouvelle taxe** devrait voir le jour en 2018, 40 € par an au profit de la C.C, consacrée à la défense contre les risques naturels. Il affirme qu'aucune taxe concernant les abris de jardin n'a été votée, et que cela n'est pas à l'ordre du jour.

Avant de clore la réunion, M. GONNOT rappelle que la **Taxe de séjour** est due à La Tranche sur Mer. Une campagne d'information existe depuis 2 ans. La commune entre en phase plus répressive. En fonction d'informations collectées et vérifiées durant l'été, il sera procédé à des taxations d'office. Les imprimés de déclaration et de paiement sont disponibles sur le site internet de la commune.

Descente 36 ou 37... ?

En novembre 2014 le bas de la descente 37 était de nouveau emporté par la mer.

Après plusieurs rencontres avec les autorités locales, tout laissait à penser qu'un réaménagement serait réalisé pour l'été 2015. C'était sans compter sur l'absence d'autorisation délivrée par les services de l'Etat... Mais nous avons déjà entendu dire qu'il serait souhaitable de fermer quelques descentes de plage... Alors pourquoi avoir toléré l'apparition de la descente 36, sans existence « officielle » ?

Un peu d'histoire : A la création du parc voisin, l'accès à la plage existait par la descente 35. Après le refus d'ouverture d'une voie de circulation sur notre Parc encore privé, une voie de « sécurité » piétonne était aménagée entre le parc Eden Roc et la 8^{ème} Avenue « Est ».

Cela permettait aussi un second accès à la plage en utilisant la descente 37. Au fil des années certains usagers ont pensé pouvoir couper au travers de la dune, négligeant sa protection. Récemment, au moment de la normalisation

du numérotage des accès à la plage, la 36 fait presque officiellement son apparition, mais elle ne figure toujours pas au cadastre...

Fin de l'année 2015, les autorités n'ont toujours pas pris position sur une question : La descente 37 entretenue et « bitumée » en partie haute, nécessitant un entretien en partie basse, dont l'existence historique correspond à une utilisation intense et une nécessité pour l'accès des services de sécurité, particulièrement par gros coefficient de marée, sera-t-elle ré-ouverte ?



La descente 36, sans existence officielle, a presque disparu cet hiver (voir ci-dessous). Sera-t-elle réaménagée, désensablée, creusée dans la dune alors qu'elle se ré-ensable naturellement ?



20 septembre 2015



17 décembre 2015



10 janvier 2016

Rendez-vous au printemps...

REGARD DU TRIO DU NOUVEAU DANS LA COMMUNE

RÉNOVATION DU PAVILLON DE L'AUNIS

La municipalité a décidé de réhabiliter le pavillon de l'Aunis afin d'offrir au monde associatif, aux particuliers et aux professionnels, des salles de qualité, modulables (5 salles de réunion à l'étage et 574 m² au rez-de-chaussée) ainsi qu'un restaurant de 102 m² avec terrasse extérieure, ouvert toute l'année.



BALNEOTHÉRAPIE

Les terrains laissés libres par les tennis sont en partie vendus afin de construire des maisons limitées à 1 étage ; 1700m² sont conservés pour la réalisation de la « balnéo ».

POLE PETITE ENFANCE

Démarrés fin octobre, les travaux de la micro-crèche-PMI-RAM sont déjà bien avancés et l'ouverture devrait se faire en mai 2016. Quant à l'accueil loisirs sans hébergement et la ludothèque dont les travaux s'effectuent en même temps, la fin est prévue pour décembre 2016.

CONSTRUCTION DES NOUVEAUX TENNIS

Ce nouvel équipement proposera 4 courts extérieurs et 2 courts couverts ainsi qu'un club house équipé de larges baies vitrées avec vue panoramique sur les courts permettant aux spectateurs de suivre les matchs dans de

bonnes conditions. L'inauguration est prévue avant le démarrage de la saison estivale.



LES CHENILLES

La FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) est un syndicat professionnel qui met en place, pour le compte des communes, des luttes collectives contre les organismes nuisibles. En ce qui concerne la lutte contre les chenilles processionnaires, qu'elles soient du chêne ou du pin, la fédération organise annuellement une lutte collective contre ces chenilles qui sont particulièrement urticantes et qui peuvent poser des problèmes de santé publique. Elles peuvent également, dans les cas extrêmes, provoquer la défoliation des pins. La campagne de lutte se déroule de septembre à novembre avec la pulvérisation d'un insecticide biologique. D'une façon générale, en cas de problèmes, contacter la fédération à La Roche-sur-Yon au 02 51 47 70 61 ou www.fdgdon85.fr

BIENVENUE A VICTOR

L'âne « Victor » a rejoint le baudet « Rescapé » au Parc des Floralies.

Le parc va être réaménagé, replanté, fleuri avec divers jardins (littoral, marais, prairie fleurie et forêt). Une ruche (étudiée pour les zones publiques) sera installée. Un parcours de reconnaissance des arbres, oiseaux et animaux qui auront leurs fiches signalétiques pour un circuit pédagogique, sera créé.

Un abri traditionnel tranchais composé de roseaux, un « calogeat », servira de lieu d'expositions ou d'animations. Le parc se verra doté de jeux d'enfants répartis sur l'ensemble des allées.

L'entrée sera rendue plus attractive, les spectacles de magie avec le « lapin blanc » seront conservés.

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER- Hôtel de Ville - 85360 LA- TRANCHE-SUR-MER

Responsables publication : Gilles GOBLET, Jacques GUIBLAIS

Associés à Danièle Martineau, Dominique RAINETEAU et René BLANC.

Photo des vœux : René BLANC

Contact : contact@parcdurocher-lagriere.fr Site internet : <http://www.parcdurocher-lagriere.fr/>